

02 _ 2

RÈGLEMENT DE CONSULTATION DE L'ÉTUDE JURIDIQUE

Avril 2025

La consultation est organisée sur la base du présent cahier des charges qui décrit les axes de recherche et les résultats attendus.

Contact

Pour toute information nécessaire, les candidats peuvent s'adresser :

- Au CAUE de Haute-Savoie (Chloé Malié Marsh ou Amélie Boudart) au 04 50 88 21 10, amenagement@caue74.fr
- A l'EPF de Haute-Savoie (Vincent Cézard) au 04 50 63 20 06, v.cezard@epf74.fr, l.garrot@epf74.fr

Modalités de publicité

L'annonce est publiée :

- sur le site Internet du CAUE,
- sur le site internet de l'EPF,
- sur le site de la FNCAUE,
- sur le profil acheteur de l'EPF de Haute-Savoie, qui constitue le portail d'échange et de dépôt des offres.

Procédure

La présente consultation est une consultation simple permettant la recherche d'équipes en capacité de répondre à la demande et de proposer une offre de prix (art. R2122-8 du Code de la Commande Publique). Il s'agit d'une demande de devis pour la réalisation d'une prestation intellectuelle.

Publication

Le jeudi 24 avril 2025

Date limite de remise des candidatures et des offres

Le mercredi 28 mai 2025 à 16h00

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Présentation de la mission confiée

La présente mission concerne l'élaboration d'une étude juridique dans le cadre de la démarche expérimentale Mix'Cité 4.

Il s'agit de conduire une étude sur les liens juridiques entre emploi, logement et territoire, d'analyser les outils, dispositifs, réglementations existantes, leurs freins et limites, et d'identifier les leviers de développement de nouveaux outils, dispositifs, réglementations en vue de faciliter l'accès au logement des salariés des entreprises du territoire.

Lieu d'exécution

La démarche Mix'Cité 4 est conduite en Haute-Savoie, sur le site d'expérimentation de la zone d'activités des Grands Prés, située à Cluses (Communauté de communes Cluses, Arve et Montagnes).

Des présentations, réunions, ateliers pourront être conduits sur le territoire d'expérimentation ainsi que dans les locaux des maîtres d'ouvrage de l'étude (CAUE de Haute-Savoie et EPF de Haute-Savoie).

Délai d'exécution de la mission

L'étude sera conduite de juin 2025 à décembre 2026.

La durée de la mission est programmée sur 18 mois, de juin 2025 à décembre 2026 au plus tard :

- la phase étude est programmée de juin 2025 à juillet 2026,
- la préparation et la tenue du colloque final de restitution de la démarche est prévue au second semestre 2026. L'équipe sera tenue de contribuer à sa préparation en prévision d'une intervention au format conférence pour restituer les résultats de la recherche auprès des acteurs du territoire.

Contenu de la mission envisagée

L'étude sera conduite en 4 phases distinctes telles que décrites dans le cahier des charges.

Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours à compter de la date limite de réception.

2. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

Procédure

La présente consultation est une consultation simple permettant la recherche d'équipes en capacité de répondre à la demande et de proposer une offre de prix. Il s'agit de d'une demande de devis auprès de fournisseurs pour la réalisation d'une prestation intellectuelle.

Calendrier de la consultation

- Lancement de la consultation : mardi 28 avril 2025
- Remise des offres : mercredi 28 mai 2025 à 16h00
- Analyse des offres : du 2 au 6 juin 2025
- Négociation éventuelle : du 9 au 20 juin 2025
- Sélection de l'offre retenue et notification des candidats : à partir du mardi 1er juillet 2025
- Démarrage prévisionnel de la mission : juillet 2025

Gouvernance de la démarche

La maîtrise d'ouvrage est pilotée par le CAUE et l'EPF de Haute-Savoie.

Un comité de pilotage regroupe la maîtrise d'ouvrage et les financeurs de la démarche (EPF, CAUE, DDT, CCI et Action Logement), ainsi que la collectivité concernée.

Un comité partenarial regroupe ponctuellement le comité de pilotage, ainsi que des partenaires institutionnels et des partenaires locaux du logement et de l'immobilier d'entreprise (Région Auvergne Rhône-Alpes, FPI, USH, ADIL, Axite, ...).

Dans le cadre du concours d'idées organisé pour l'étude urbaine, un jury est mis en place, associant les membres du comité de pilotage, du comité partenarial, et des collectivités impliquées dans la démarche (ville de Cluses et Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes).

Analyse et choix des offres

L'analyse et le choix de l'équipe retenue à l'issue de la présente consultation est pilotée par la maîtrise d'ouvrage et associe le comité de pilotage et le comité partenarial.

Les offres seront soumises au vote du comité partenarial.

3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- 01. Le cadrage et les attentes de la démarche expérimentale Mix'Cité 4
- 02. Le dossier de présentation du site d'expérimentation
- 03. Le présent cahier des charges et règlement de consultation
- 04. Le cahier des charges de l'étude urbaine menée dans le cadre de la démarche (pour information)
- Annexe 1 : le bordereau des prix

Modifications de détail au dossier de consultation

Le CAUE et L'EPF de Haute-Savoie, maîtres d'ouvrage de cette étude, se réservent la possibilité d'apporter des modifications de détail à la présente consultation, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir émettre aucune réclamation à ce sujet.

4. RÉMUNÉRATION ET DURÉE DES TRAVAUX

L'équipe retenue sera rétribuée en fonction de l'offre qui aura été acceptée, explicitée sur la base du bordereau des prix. Ce bordereau servira de base à l'ajout éventuel de tout élément de mission complémentaire qui s'avérerait nécessaire à la bonne tenue de l'étude et en respect du budget maximal alloué.

5. COMPÉTENCES ATTENDUES

L'équipe devra présenter obligatoirement les compétences suivantes :

Droit

L'équipe devra réunir des avocats notamment auprès de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat avec une expérience en droit du travail et en droit constitutionnel, en droit public et en droit de l'immobilier, avec une expérience en montage juridique et opérationnel.

Les prestataires peuvent présenter leur candidature et leur offre sous forme de groupement solidaire ou conjoint. Après attribution du marché, la forme de groupement souhaitée est à minima un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer à ce souhait.

En cas de groupement, le rôle du mandataire et la répartition des prestations seront précisés dans

la convention de groupement dont le projet sera joint à l'offre.

L'offre, qu'elle soit présentée par un seul candidat ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

6. PRÉSENTATION DES OFFRES

Date de remise des offres

La date de remise des offres est fixée : le mercredi 28 mai 2025 à 16h00

Envoi des dossiers

Les dossiers d'offres sont à remettre par voie dématérialisée à l'EPF de Haute-Savoie, sur son profil acheteur.

Contenu des offres

Le dossier comportera 2 parties :

- Un dossier de candidature permettant de juger de la capacité de l'équipe à répondre à la présente demande.
- Une offre de prix pour la réalisation de la mission.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ou doivent être accompagnées d'une traduction en français (cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans la candidature).

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

Les renseignements concernant la situation juridique du candidat

01. La Lettre de Candidature (type formulaire DC1 ou équivalent) justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner. En cas de candidatures groupées, cette lettre de Candidature (unique pour l'ensemble des membres du groupement) portera obligatoirement mention de l'habilitation du mandataire par son ou ses cotraitants (nom et adresse du ou des cotraitants).

En cas de redressement judiciaire, la lettre de candidature devra être complétée d'une copie du jugement prononcé à cet effet.

02. La Déclaration du Candidat (type formulaire DC2 ou équivalent) fournissant les informations sur le candidat individuel ou le membre du groupement (une déclaration est à produire par chaque membre du groupement).

Les renseignements concernant la capacité technique et professionnelle du candidat

03. Un cahier de présentation portant le nom du groupement ainsi que les expériences des membres de l'équipe : chaque membre expose en une page A4 (recto-verso), son parcours et son expérience en lien avec l'objet de la consultation.

04. Des références : l'équipe choisit au maximum 4 références ciblées qui témoignent de sa capacité à candidater. Ces références seront présentées de façon synthétique et préciseront notamment : le thème d'étude, le maître d'ouvrage / commanditaire, le montant et la durée des travaux, les moyens mis en œuvre.

05. Une note de synthèse de 3 pages au format A4 (recto-verso) au maximum présentant le positionnement de l'équipe, sa compréhension de la commande et sa motivation à participer à la démarche Mix'Cité 4.

06. Une fiche de présentation de l'organisation des interactions et de la gouvernance au sein de l'équipe et précisant les moyens humains et techniques de l'équipe.

Pour justifier des capacités techniques et professionnelles et de la capacité économique et financière d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés.

L'offre de prix

07. L'offre de prix détaillée.

L'offre de prix fera référence aux éléments du bordereau des prix et sera détaillée selon chacune des 4 phases de l'étude, le temps alloué à chacune des phases sera précisé., de même que la répartition des honoraires entre les membres du groupement. Les frais de déplacement de l'équipe seront inclus dans l'offre. Ils ne feront pas l'objet de défraiement supplémentaire.

08. Le bordereau des prix complété.

Nomenclature des fichiers transmis

Les fichiers de candidature devront être nommés en respectant la nomenclature ci-après :

- « 01 - NOM EQUIPE - Lettre de candidature »
- « 02 - NOM EQUIPE - Déclaration du candidat »
- « 03 - NOM EQUIPE - Cahier de présentation des membres de l'équipe »
- « 04 - NOM EQUIPE - Cahier des références des membres de l'équipe »
- « 05 - NOM EQUIPE - Note de synthèse »
- « 06 - NOM EQUIPE - Organisation de l'équipe »
- « 07 - NOM EQUIPE - Offre de prix »
- « 08 - NOM EQUIPE - Bordereau des prix »

7. EXAMEN ET ANALYSE DES OFFRES

Avant de procéder à l'examen des offres, s'il apparaît que des pièces du dossier sont manquantes ou incomplètes, les maîtres d'ouvrage pourront demander aux candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Les candidatures et offres conformes et recevables seront examinées, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières à répondre à la présente consultation.

Critères d'analyse des offres

La sélection des offres sera effectuée en fonction de critères de capacité de l'équipe à conduire les travaux attendus et de critère de prix. Les critères suivants sont évalués et pondérés comme suit :

Technique : 70 %

Qualité de la composition de l'équipe dont :

- Conformité de la composition de l'équipe au regard des compétences attendues
- Expériences des membres de l'équipe pour des prestations analogues
- Expériences et compétences singulières et conjuguées des membres de l'équipe proposée pour répondre au sujet dans son ensemble

Qualité et pertinence des références présentées

Qualité de la note de synthèse

Qualité de l'organisation proposée

Clarté de l'expression

Prix : 30 %

Le critère « **qualité de la composition de l'équipe** » sera jugée en fonction des informations contenues dans la synthèse de la composition de l'équipe et les références ciblées ainsi que dans le cahier des expériences (*documents 03*).

Le critère « **qualité des références présentées** » sera jugé en fonction des informations contenues dans le cahier des références (*document 04*).

Le critère « **note de synthèse** » sera jugé en fonction des informations contenues dans la note de synthèse (*document 05*).

Le critère « **qualité de l'organisation proposée** » sera jugé en fonction des informations contenues dans la fiche de présentation de l'équipe (*document 06*).

Le critère « **Clarté de l'expression** » sera jugé en fonction des informations contenues dans la note de synthèse et méthodologie (*document 05*).

8. NÉGOCIATION



Après analyse des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur retiendra 1 à 3 candidats (suivant le classement), avec lesquels une phase de négociation pourra être menée.

Il se réserve le droit de retenir une offre et de choisir le candidat arrivé en tête du classement sur la base des offres initiales et sans négociation.



9. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour tous renseignements complémentaires sur le présent concours d'idées, s'adresser :

- au CAUE de Haute-Savoie : Chloé Malié Marsh / Amélie Boudart - Tél : 04 50 88 21 10
- à l'EPF de Haute-Savoie : Vincent Cézard - Tél : 04 50 63 20 06

